

Réf: Dossier 285778

Avis de constitution

SOCIETE « HERENNY »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
STAR 5, Lot VILLA 12, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du mardi 27 février 2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le mardi 27 février 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HERENNY »

Objet :

- * la promotion immobilière;
- * la gestion immobilière ;
- * l'expertise immobilière ;
- * l'aménagement foncier ;
- * la rénovation de biens immobiliers ;
- * la construction ;
- * les voiries et réseaux divers ;
- * l'achat-vente de matériaux et matériels de bâtiments et des travaux publics;
- * la formation dans les métiers du bâtiment , des travaux publics de l'immobilier en général ;
- * la fourniture et l'entretien de bureau .

La société pourra également prendre toutes participations dans les entreprises étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou susceptible d'en favoriser le développement par tous les moyens .

ET généralement toutes opérations industrielles, financières , civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes .

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
STAR 5, Lot VILLA 12, Ilot 5

Dirigeant(s) M DADIE TIEMELE DORIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01897 du 27/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 1 ans

Dépôt au greffe n°11573/GTCA/RC/2024 du 27/02/2024

